

SURVEILLANCE SANITAIRE en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Point n°2019/36 du 5 septembre 2019

POINTS D'ACTUALITÉS

Des polluants détectés dans la population : première photographie des imprégnations ([lien](#))

**Leptospirose :
mesures préventives
(A la Une)**

Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du virus Zika (pages 4 et 5)

| A la Une |

Les principales mesures préventives contre la leptospirose

La leptospirose est une maladie bactérienne due à *Leptospira Interrogans*, présente dans le monde entier. Cette anthrozoonose a pour réservoir principal les rats mais peut aussi contaminer les chiens, les chevaux, les porcs et les bovins. Ces animaux souvent porteurs sains excrètent la bactérie dans leurs urines et celle-ci se maintient facilement en milieu extérieur, (eau douce, sols boueux). La bactérie contamine les humains en passant *via* la peau lésée ou les muqueuses.

En métropole la maladie reste relativement rare mais en augmentation depuis 2014 avec environ 600 cas par an. En 2017, les incidences les plus élevées (>1,4 cas/100 000 habitants) étaient observées en Franche-Comté, PACA-Corse et Aquitaine. Les taux d'incidence sont 10 à 80 fois plus élevés en outre-mer. C'est une maladie souvent bénigne dont la clinique associe fièvre, frissons, maux de tête, douleurs musculaires et douleurs articulaires. Dans 5 à 15 % des cas, elle peut évoluer vers une forme grave dite ictéro-hémorragique, associant insuffisance rénale aigüe, atteinte pulmonaire, myocardique et neurologique.

Certaines professions sont plus à risque, notamment les personnes travaillant dans un environnement humide ou au contact des animaux réservoirs (agriculteurs, éboueurs, égoutiers, éleveurs...). Les personnes pratiquant des sports et loisir nautique en eau douce sont aussi à risque (kayak, canyoning, pêche...).

La prévention repose sur des mesures de contrôle collectives : dératisation, contrôle des populations animales en milieu rural, contrôle des effluents industriels, drainage des zones inondées, gestion des déchets.

Les mesures individuelles de prévention consistent à :

- porter des équipements de protection pour les professionnels à risque et la pratique de sports en eau douce ;
- éviter de se baigner en eau trouble ou boueuse ;
- éviter de marcher pieds-nus ou en sandales ouvertes sur sol boueux, flaques, eaux stagnantes, ravines ;
- protéger les plaies du contact de l'eau par des pansements étanches ;
- après une exposition à risque, laver à l'eau potable et désinfecter les plaies et en cas de fièvre, consulter un médecin en mentionnant l'activité à risque pratiquée.

Il est également recommandé de se faire vacciner si on pratique un métier à risque (égoutiers, éboueurs) ou une activité récréative à risque plusieurs fois par semaine ou par mois. Le vaccin est efficace contre *L. Icterohaemorrhagiae* (30 % des cas rapportés).

Pour en savoir plus :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-prevention-vaccinale/leptospirose/la-maladie/#tabs>

| Veille internationale |

Sources : Organisation Mondiale de la Santé (OMS), European Centre for Disease Control (ECDC)

30/08/2019 : L'ECDC publie des cartes mises à jour de la distribution d'*Aedes albopictus* ([lien](#)) et *Ixodes ricinus* ([lien](#)) au niveau de la région européenne.

29/08/2019 : L'OMS publie un communiqué de presse sur les recommandations quant à l'utilisation de contraceptifs hormonaux par les femmes particulièrement exposées au VIH ([lien](#)).

| Surveillance de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire (MDO) |

La Cellule régionale dispose en temps réel des données de 5 MDO déclarées dans la région : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, rougeole, légionellose et toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

| Tableau 1 |

Nombre de MDO déclarées par département (mois en cours M et cumulé année A) et dans la région 2016-2019, données arrêtées au 05/09/2019

		Bourgogne Franche-Comté																			
		21		25		39		58		70		71		89		90		2019*	2018*	2017	2016
		M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A				
IIM		0	2	0	3	0	2	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	11	15	20	22
Hépatite A		0	2	0	5	0	3	0	1	0	3	0	2	0	4	0	0	20	58	65	38
Légionellose		0	12	0	10	0	3	0	5	0	8	0	10	0	7	0	6	61	120	129	74
Rougeole		0	3	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	0	0	2	9	28	1	3
TIAC ¹		0	8	0	10	0	1	0	1	0	2	0	5	0	5	0	3	35	47	33	37

¹ Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL).

* données provisoires - Source : Santé publique France

| Surveillance environnementale |

Météo-France fournit chaque jour à 12h les prévisions météorologiques des 7 prochains jours ainsi que les Indicateurs BioMétéorologiques (IBM) des 5 prochains jours. Les deux IBM (IBM nuit / IBM jour) sont construits à l'aide des moyennes de températures prévues sur 3 jours consécutifs, permettant respectivement de vérifier si ces prévisions d'IBM dépassent un seuil d'alerte. Quand ces 2 IBM nuit/jour dépassent simultanément les seuils d'alertes dans un département, cela signifie que Météo-France prévoit une vague de chaleur d'au moins 72 heures ; dans ce cas, le préfet décide de l'opportunité de passer au niveau 3 « alerte canicule » d'après la carte vigilance éditée par Météo-France à 16h. La surveillance Sacs s'exerce du 1^{er} juin au 15 septembre.

L'objectif du **système d'alerte canicule et santé (Sacs)** piloté par Santé publique France en lien avec Météo-France est d'anticiper les périodes où la chaleur présente un risque pour prévenir la population, en rappelant les mesures de protection. Le dispositif d'alerte comprend 4 niveaux progressifs coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique de Météo-France (verte, jaune, orange et rouge). Le niveau est évalué chaque jour au niveau départemental. En cas de vigilance jaune, orange ou rouge, une surveillance sanitaire de la **morbidity** est mise en œuvre par Santé publique France pour identifier un impact inhabituel afin d'adapter les mesures de gestion à mettre en place. La **mortalité** n'est connue qu'un mois après une vague de chaleur (du fait de l'existence d'un délai de déclaration des décès) et fait donc l'objet d'un bilan a posteriori sur l'ensemble de la période de surveillance.

D'après Météo-France : Vigilance verte pour le paramètre canicule

Période de temps frais pour la saison jusqu'en début de semaine prochaine au moins. Pas de problématique canicule.

Les indices de pollution de l'air sont accessibles sur le site <http://www.atmosfair-bourgogne.org> pour la Bourgogne et www.atmo-franche-comte.org pour la Franche-Comté.

| Surveillance non spécifique (SurSaUD®) |

Les indicateurs de la SURveillance SANitaire des Urgences et des Décès (SurSaUD®) présentés ci-dessous sont :

- le nombre de passages aux urgences par jour, (tous âges et chez les 75 ans et plus) et les pathologies liées à la chaleur diagnostiquées par les services d'urgences adhérant à SurSaUD®
- le nombre toutes causes par jour (tous âges et chez les 65 ans et plus) et les pathologies liées à la chaleur diagnostiquées par les associations SOS Médecins adhérant à SurSaUD®
- le nombre de décès des états civils informatisés par semaine

Commentaires :

L'analyse de l'évolution récente de l'activité des services d'urgences (figures 1 et 3), des associations SOS Médecins (figures 2 et 4) et de la mortalité (figure 5) ne montre pas d'augmentation globale inhabituelle cette semaine en Bourgogne-Franche-Comté.

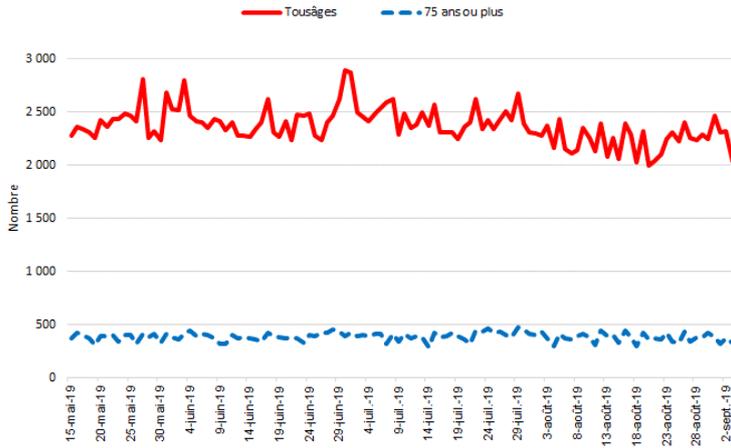
La surveillance canicule s'arrête au 15 septembre. Un bilan des deux épisodes de canicule sera publié prochainement : la méthode des moyennes historiques permet de quantifier l'excès de mortalité éventuel sur la période de la vague de chaleur, par comparaison aux années précédentes, pour les jours de dépassement des seuils d'alerte et les 3 jours suivants (afin de prendre en compte le décalage des manifestations sanitaires).

Complétude :

Les indicateurs des centres hospitaliers de Dijon (Pédiatrie), Chatillon-sur-Seine, Nevers (Pédiatrie) et la Polyclinique Sainte-Marguerite d'Auxerre n'ont pas été pris en compte dans la figure 1.

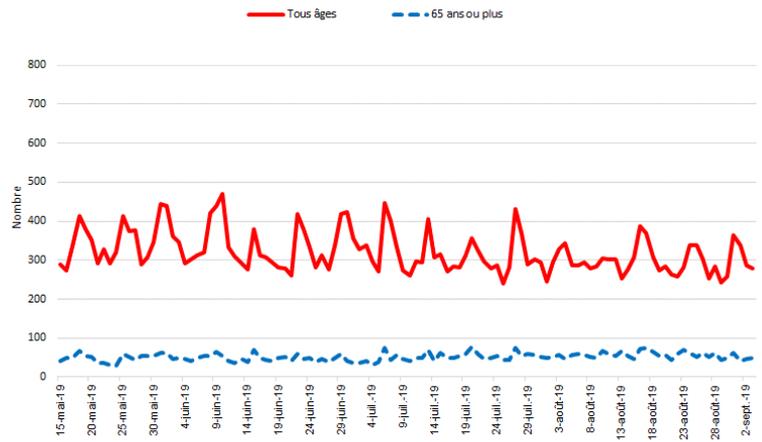
| Figure 1 |

Nombre de passages aux urgences de Bourgogne-Franche-Comté par jour, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : OSCOUR®)



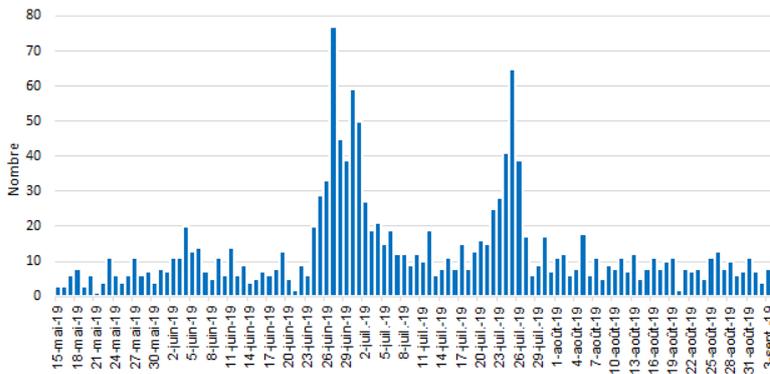
| Figure 2 |

Nombre d'actes SOS Médecins de Bourgogne-Franche-Comté par jour, tous âges et chez les 65 ans et plus (Source : SOS Médecins)



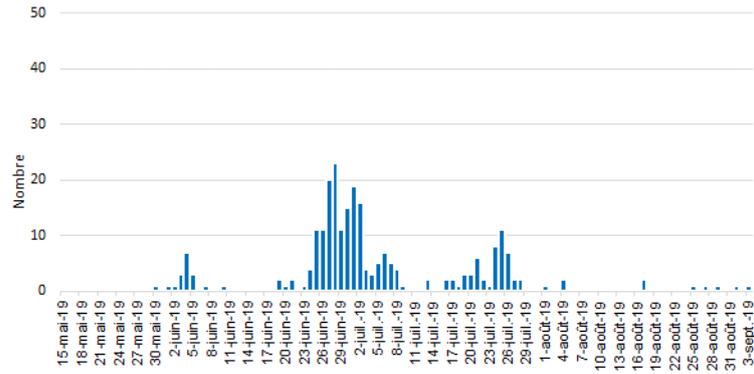
| Figure 3 |

Nombre de passages par jour aux urgences pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies) de Bourgogne-Franche-Comté (Source : OSCOUR®)



| Figure 4 |

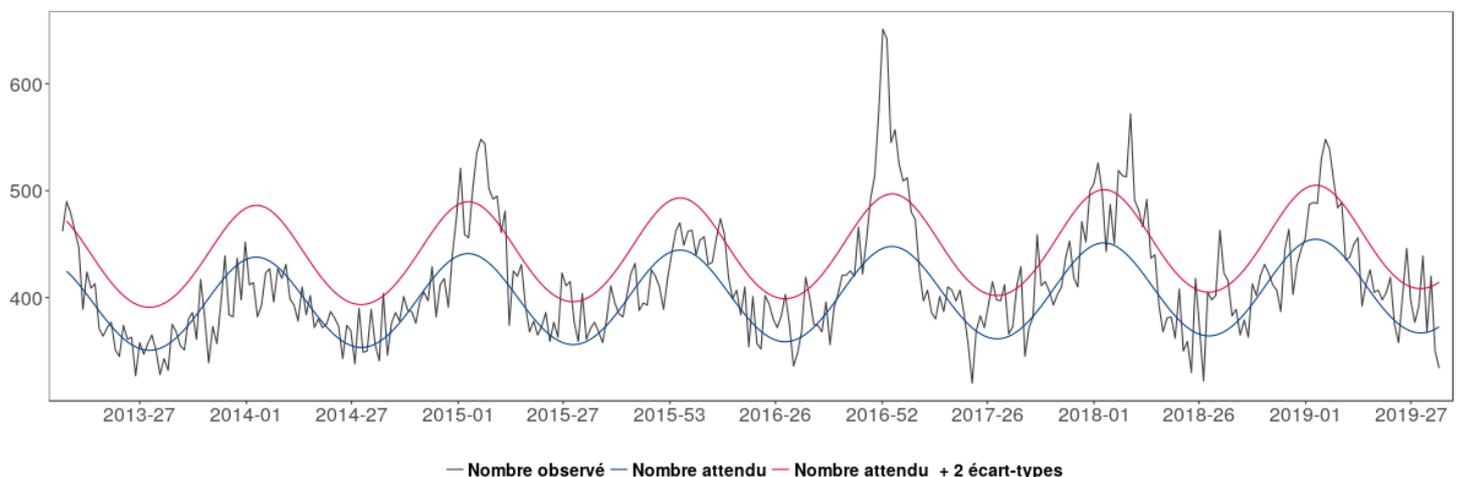
Nombre d'actes journaliers SOS Médecins pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, et déshydratations) de Bourgogne-Franche-Comté (Source : SOS Médecins)



| Figure 5 |

Nombre hebdomadaire de décès issus des états civils de Bourgogne-Franche-Comté, nombre de décès attendus d'après le modèle Euromomo (en bleu) et seuil à 2 écarts-types (en rouge) (Source : Insee)

Le nombre de décès de ces 3 dernières semaines doit être considéré comme provisoire car une partie de ces décès n'a pas encore été remontée à la Cellule régionale



| Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du virus Zika |

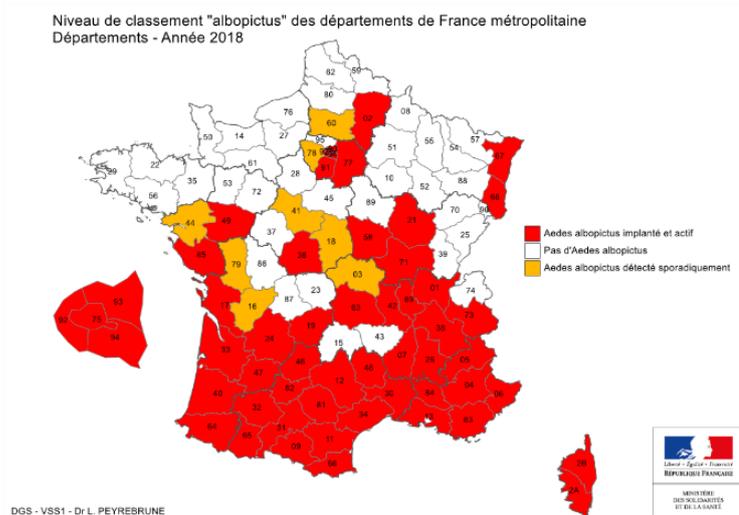
Au 1^{er} mai 2019, le moustique *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »), vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et des infections à virus Zika, est implanté dans 51 départements métropolitains. En Bourgogne-Franche-Comté, il est implanté et actif dans 3 départements : la Côte-d'Or (21) et la Nièvre (58) depuis fin 2018 ; la Saône-et-Loire (71) depuis 2014. Du 1^{er} mai au 30 novembre 2019, dans ces départements, une surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et de l'infection à virus Zika est mise en place. Cette surveillance est basée sur :

- le dispositif de surveillance de la déclaration obligatoire (DO) de ces trois pathologies ;
- une analyse quotidienne des données des laboratoires Biomnis et Cerba pour identifier les cas qui n'auraient pas été signalés par le système DO.

Le signalement d'un cas entraîne des investigations épidémiologiques et entomologiques le cas échéant.

| Figure 6 |

Départements et année d'implantation du vecteur *Aedes albopictus* en France métropolitaine au 1^{er} mai 2019



Du 1^{er} mai au 30 août 2019, dans les 51 départements métropolitains où la surveillance renforcée est activée (Figure 6), **362 cas importés de dengue** (dont 22 % avaient séjourné sur l'île de la Réunion), **36 cas importés de chikungunya** et **4 cas importés d'infection à virus Zika** ont été confirmés (Tableau 2). Il n'y a pas eu de contamination autochtone.

En Bourgogne-Franche-Comté, depuis le 1^{er} mai 2019, **8 cas importés de dengue** ont été confirmés biologiquement : 3 en Côte-d'Or, 4 en Saône-et-Loire et le dernier dans la Nièvre. Deux cas revenaient de l'île de la Réunion. **Un cas importé de chikungunya** a également été confirmé en Côte-d'Or.

Une épidémie de dengue sévit actuellement sur l'île de la Réunion avec plus de 17 900 cas (biologiquement confirmés ou probables) signalés entre le début de l'année 2019 et le 11 août 2019. Le nombre de cas confirmés poursuit sa baisse amorcée depuis mi-mai. (<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/ocean-indien/documents/bulletin-regional/2019/surveillance-de-la-dengue-a-la-reunion.-point-epidemiologique-au-19-aout-2019>).

| Tableau 2 |

Nombre de cas confirmés (importés et autochtones) de dengue, de chikungunya et de Zika, par région de surveillance renforcée, du 1^{er} mai au 30 août 2019

Régions (N° départements)	Cas confirmés importés			Cas confirmés autochtones à transmission vectorielle		
	Dengue	Chikungunya	Zika	Dengue	Chikungunya	Zika
Grand-Est (67-68)	5	2	0	0	0	0
Nouvelle-Aquitaine (17-19-24-33-40-47-64)	45	4	1	0	0	0
Auvergne-Rhône-Alpes (01-07-26-38-42-63-69-73)	45	7	1	0	0	0
Bourgogne-Franche-Comté (21-58-71)	8	1	0	0	0	0
Centre-Val de Loire (36)	0	0	0	0	0	0
Corse (2A-2B)	1	0	0	0	0	0
Ile-de-France (75-77-91-92-93-94)	112	13	1	0	0	0
Occitanie (09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82)	76	7	1	0	0	0
Hauts-de-France (02)	0	0	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire (49-85)	12	0	0	0	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur (04-05-06-13-83-84)	58	2	0	0	0	0
Total	362	36	4	0	0	0

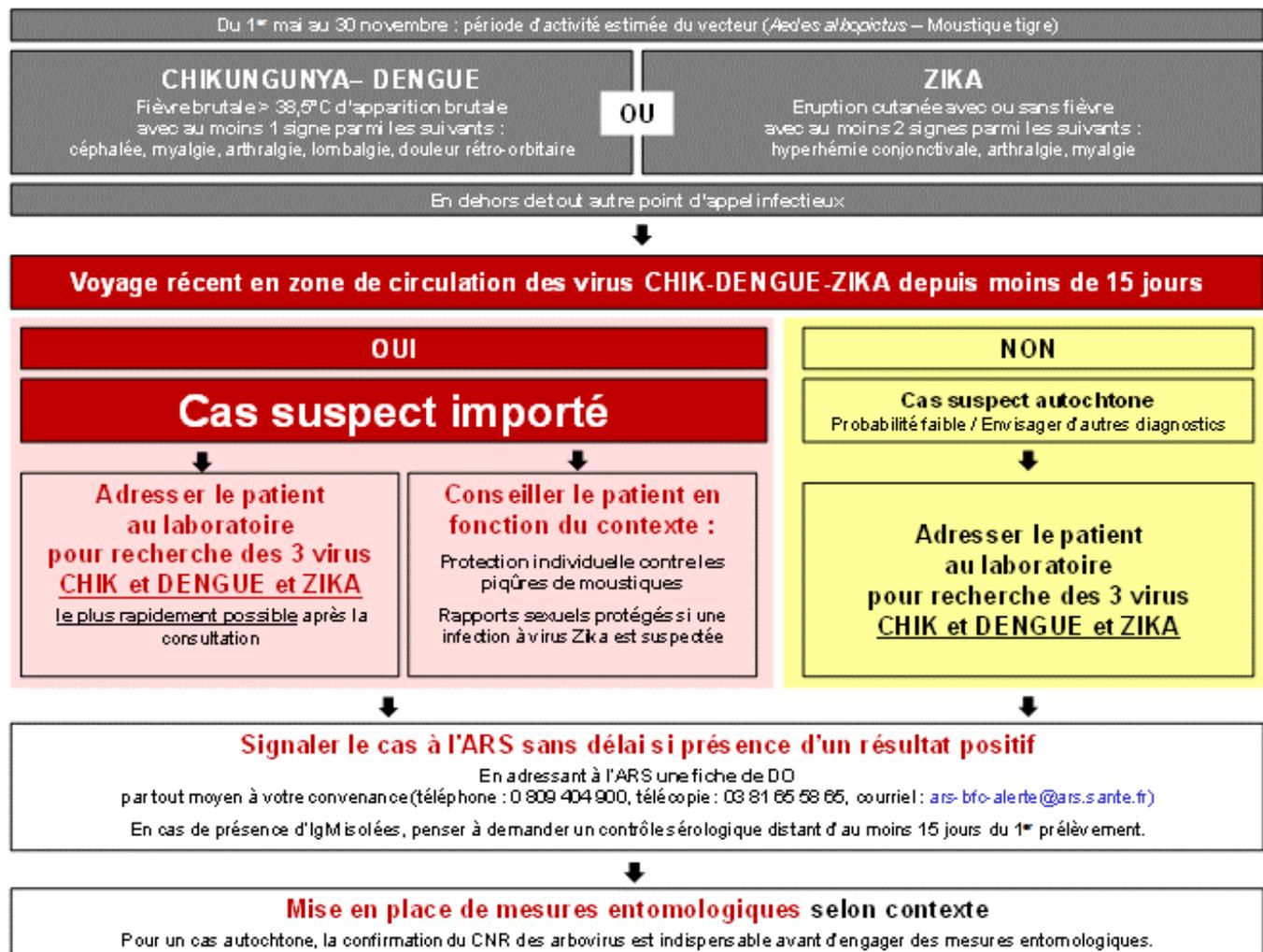
| Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du virus Zika |

Le circuit de signalement des cas confirmés biologiquement par la déclaration obligatoire (DO) à effectuer par les médecins et les biologistes de Côte-d'Or (21), de la Nièvre (58) et de la Saône-et-Loire (71), et ce quel que soit le département de domicile du patient est présenté en figure 7.

La recherche des diagnostics chikungunya, dengue et Zika doit se faire simultanément dans le cadre de la surveillance renforcée, même si le diagnostic est plus orienté vers une des 3 pathologies (Figure 8).

| Figure 7 |

Circuit de signalement des cas de chikungunya, de dengue et de Zika à l'attention des médecins et biologistes du 21, 58 et 71



| Figure 8 |

Prescriptions d'examens biologiques en fonction de la date de début des signes

	DDS*	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR Sang (chik-dengue-zika)																	
RT-PCR Urine (zika)																	
Sérologie (IgM et IgG) (chik-dengue-zika)																	

* date de début des signes

Analyse à prescrire



Département Alerte et Crise

Point Focal Régional (PFR) des alertes sanitaires

Tél : 0 809 404 900
Fax : 03 81 65 58 65
Courriel : ars-bfc-alerte@ars.sante.fr

| Remerciements des partenaires locaux |

Nous remercions nos partenaires de la surveillance locale :

Réseau SurSaUD®, ARS sièges et délégations territoriales, Samu Centre 15, Laboratoires de virologie de Dijon et de Besançon, Services de réanimation de Bourgogne-Franche-Comté et l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance.



Des informations nationales et internationales sont accessibles sur les sites du Ministère chargé de la Santé et des Sports :

<http://social-sante.gouv.fr/>

et de l'Organisation mondiale de la Santé : <http://www.who.int/fr>

Equipe de la Cellule
régionale de Santé publique
France en Bourgogne
Franche-Comté

Coordonnateur par intérim
Olivier Retel

Epidémiologistes
François Clinard
Jeanine Stoll
Elodie Terrien
Sabrina Tessier

Assistante
Mariline Ciccardini

Interne de Santé publique
Melchior de Giraud d'Agay

Directeur de la publication
Martial Mettendorff,
Santé publique France

Rédacteurs
L'équipe de la Cellule régionale

Diffusion
Cellule régionale Bourgogne-
Franche-Comté
2, Place des Savoirs
BP 1535 21035 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 41 99 41
Fax : 03 80 41 99 53
Courriel :
cire-bfc@santepubliquefrance.fr

Retrouvez-nous sur :
<http://www.santepubliquefrance.fr>